



# Suède

## Stratégie d'inclusion dans les universités – 1.6

Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de :



Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES)

Université du Québec

475, rue du Parvis

Québec (Québec) G1K 9H7

Téléphone : 418 657-4349

Courriel : [capres@uquebec.ca](mailto:capres@uquebec.ca)

Site Internet : [www.uquebec.ca/capres](http://www.uquebec.ca/capres)

Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

Université du Québec, novembre 2013

## Prémisse

Au cours de l'année 2012-2013, le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) a reçu le support du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) afin de réaliser un inventaire comparé des discours concernant les « étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH) » et leur participation aux études universitaires, au Québec et ailleurs.

Les travaux qui suivent s'appuient sur la consultation de la littérature savante et de la littérature grise en lien avec la réalisation de l'inventaire, sur des entretiens ciblés avec des acteurs universitaires et collégiaux ainsi que des organismes associés.

## Réalisation

L'équipe de recherche sur les étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH) de Monsieur Julien Prud'homme, professeur associé du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), a travaillé intensivement, au cours de cette année à la réalisation de ces travaux. Un remerciement particulier à Mme Céline Péchard, doctorante au département des sciences de l'éducation de l'UQAM et Mme Mariane Sawan, doctorante au programme de science, technologie et société de l'UQAM pour leur travail.

## Sommaire

1. Le cas de la Suède – Les acteurs institutionnels et leurs stratégies
2. Les universités et les personnes présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif
  - 2.1 L’admissibilité aux services
  - 2.2 Les stratégies d’accueil et de communication
  - 2.3 Les aménagements académiques et l’enseignement

Ce rapport présente les stratégies d’inclusion pour la Suède. Le gouvernement suédois affiche une volonté claire de lutter contre les discriminations, notamment en ce qui concerne l’accès de tous à l’éducation<sup>1</sup>. L’informatique occupe par ailleurs une grande place dans les pratiques éducatives suédoises et l’accessibilité y passe en partie par l’enseignement à distance.

## 1. Le cas de la Suède – Les acteurs gouvernementaux et leurs stratégies

Le gouvernement suédois a adopté en 2008 la Loi contre les discriminations, qui offre une définition large du handicap comme une « limitation physique, mentale ou intellectuelle permanente de la capacité fonctionnelle d'une personne ». Cette loi interdit de discriminer un étudiant sur la base d'une situation de handicap et exige de l'université qu'elle promeuve activement l'égalité des droits et des chances parmi les étudiants<sup>ii</sup>. Les établissements d'enseignement sont ainsi tenus de faire respecter l'interdiction de la discrimination et de promouvoir l'égalité d'accès, que la déficience soit apparente ou non.

Pour seconder les acteurs sociaux dans la lutte aux discriminations, le gouvernement suédois a créé l'office du « médiateur pour l'égalité » (*Equality Ombudsman*), un organisme public d'information et de sensibilisation qui peut conseiller les établissements, surveiller leurs politiques et, au besoin, représenter les victimes devant les tribunaux<sup>iii</sup>.

Le ministère de la Santé et des Affaires sociales est responsable des politiques liées au handicap et à la technologie d'assistance. L'Agence nationale pour l'éducation et les besoins spéciaux des écoles (SPSM en suédois) coordonne l'aide de l'État et agit à titre de partenaire auprès des établissements d'enseignement pour réunir les conditions nécessaires au succès des étudiants. Cette agence donne des conseils sur les stratégies d'enseignement et le développement des compétences des personnes en situation de handicap<sup>iv</sup>. L'agence fournit aussi du matériel pédagogique adapté, notamment dans les domaines où le marché commercial répond mal aux besoins. Les services de l'agence complètent ainsi l'action des municipalités et des écoles, qui jouent un rôle important dans l'offre de service autre que scolaire<sup>v</sup>.

Autre acteur important, l'Agence suédoise de coordination de la politique du handicap (Handisam), qui relève directement du gouvernement et chapeaute les politiques plus générales liées au handicap. Enfin, l'Institut suédois des aides techniques soutient le développement de produits et services propres à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Il produit annuellement de 40 à 60 rapports, livres, brochures et films en suédois (et quelques-uns en anglais) et dispose de la plus grande bibliothèque des pays nordiques dans le domaine du handicap et des aides techniques<sup>vi</sup>.

Aux termes du programme d'enseignement de l'école de base et du lycée, les écoles ont la responsabilité de veiller à ce que chaque élève soit capable d'utiliser l'outil des technologies modernes pour l'acquisition du savoir, la communication, la créativité et l'apprentissage. Cette insistance en amont sur les technologies de l'information accompagne un fort développement de l'université à distance : depuis les dix dernières années, la part d'étudiants universitaires ayant fait sa scolarité à distance est ainsi passée du dixième au tiers<sup>vii</sup>. Cette prédilection pour l'université à distance ne s'insère toutefois pas à une politique directe de soutien aux personnes en situation de handicap (elle semble plutôt procéder d'une stratégie anti-chômage), et nous ne trouvons aucune information sur la proportion des étudiants en situation de handicap au sein de la clientèle en ligne.

## 2. Le cas de la Suède – Les actions des universités

Voici une synthèse des stratégies des principales universités de Suède en ce qui concerne l'admissibilité aux services, les stratégies d'accueil et les aménagements académiques. L'Université de Stockholm occupe à cet égard une position particulière vis-à-vis des autres universités suédoises. Elle gère en effet, depuis 1993, une subvention du gouvernement qu'elle redistribue pour aider les établissements d'enseignement supérieur à couvrir une partie des coûts liés au soutien pédagogique aux élèves en situation de handicap<sup>viii</sup>. Cette position lui mérite une attention particulière dans les pages qui suivent.

Autre observation préliminaire : les textes diffusés sur les sites de ces universités se ressemblent de manière étonnante. Le rôle central de l'Université de Stockholm n'y est peut-être pas étranger, même si rien dans l'information consultée ne l'affirme clairement. On trouve notamment de grandes similarités en ce qui concerne les conditions d'admissibilité et les services offerts aux étudiants en situation de handicap.

### 2.1 L'admissibilité aux services

Tout étudiant admis aux universités de Stockholm, Uppsala, Umea ou Gothenburg doit documenter sa situation de handicap pour déposer une demande de soutien éducatif. Certaines universités demandent aux candidats une preuve sous forme d'un « certificat », sans toutefois préciser l'instance ou le spécialiste susceptible d'établir ce certificat<sup>ix</sup>. Il est aussi systématiquement demandé aux étudiants de soumettre leur demande avant même la confirmation de leur admission à l'université.

### 2.2 Les stratégies d'accueil et de communication

Les sites internet des universités visitées offrent une à cinq pages dédiées aux services aux étudiants ayant une déficience. Les coordonnées d'un à trois coordinateurs pour les étudiants handicapés y apparaissent systématiquement. Les services comptant plus d'une personne disposent d'un intervenant spécialisé en dyslexie : l'équipe de l'Université d'Umeå, qui compte trois personnes, inclut même un spécialiste de la dyscalculie et des handicaps de type neuropsychiatrique<sup>x</sup>. Ces équipes conseillent des étudiants présentant un large éventail de conditions, y compris des troubles d'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie), des TDAH, des troubles du spectre de l'autisme ou des troubles de santé mentale<sup>xi</sup>.

### 2.3 Les aménagements académiques et l'enseignement

Les besoins des étudiants sont évalués sur une base individuelle par les responsables des services aux étudiants en situation de handicap des universités, en tenant compte des aptitudes et des incapacités de l'étudiant par rapport à son curriculum d'étude<sup>xii</sup>. L'objectif des soutiens éducatifs est de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans les mêmes conditions que les autres étudiants, en compensant les difficultés liées à leur déficience. Les universités insistent sur le fait que les étudiants demeurent responsables de leurs apprentissages et que les exigences d'évaluation, bien que les formats d'évaluation puissent différer, restent les mêmes que celles de tous les étudiants<sup>xiii</sup>.

Les coordinateurs des services peuvent formuler diverses recommandations, en faveur de formats d'évaluation alternatifs par exemple, mais c'est à l'enseignant responsable du cours que revient la décision finale. L'étudiant a pour sa part la responsabilité de contacter son enseignant au début de chaque module de cours, de lui expliquer ses besoins et de solliciter, au besoin, un format d'évaluation

alternatif. Ce dernier doit respecter les objectifs d'acquisition de connaissance : plutôt que de lire le texte à l'étude pour passer un examen dans la salle de classe commune, un étudiant pourrait ainsi écouter le livre en format adapté pour passer l'examen dans une pièce séparée, peut-être avec un délai supplémentaire<sup>xiv</sup>.

Les coordonnateurs et l'étudiant conviennent ensemble des mesures applicables en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Certaines formes de soutien individuel semblent plus prisées<sup>xv</sup>, notamment :

- l'aménagement des examens (temps supplémentaire, rédaction sur ordinateur, outils de vérification orthographique et/ou de transcription vocale, examen-maison ou dans une salle séparée, non prise en compte des fautes d'orthographe ou de grammaire);
- la prise de notes par un étudiant rémunéré;
- le tutorat par des étudiants plus avancés connaissant le domaine d'étude, qui peuvent aider à la planification du travail et à l'adoption de bonnes stratégies d'étude grâce à des rencontres régulières.

Les universités n'offrent en revanche aucune aide pour trouver un logement spécialisé, fournir de l'assistance aux transports ou pour financer des équipements médicaux. Il est demandé aux personnes présentant de tels besoins de s'adresser à leur municipalité<sup>xvi</sup>.

Enfin, plusieurs universités ont des politiques spécifiques au sujet des étudiants en situation de handicap venant de l'étranger. Il est recommandé qu'un porteur de dossier de l'université d'origine de l'étudiant contacte le service aux étudiants de l'université d'accueil. Pour les étudiants susceptibles de profiter d'une aide financière de l'Union européenne (dans le cadre d'un stage Erasmus, par exemple), il revient en fait à l'université d'origine de formuler la demande d'admission, et non à l'étudiant lui-même<sup>xvii</sup>.

## Conclusion

Bien qu'il soit donné comme une priorité dans les politiques suédoises pour l'accès à l'éducation postsecondaire, l'enseignement à distance n'est pas mis de l'avant sur les sites des services universitaires aux étudiants en situation de handicap. De façon générale, l'approche suédoise d'inclusion des étudiants en situation de handicap repose sur le cas par cas, avec un service dédié à l'accueil et à l'évaluation des besoins.

## Références

- <sup>i</sup> Au secondaire, le taux de diplomation des élèves en situation de handicap est légèrement supérieur à celui des autres étudiants. La tendance s'inverse au niveau postsecondaire. Gouvernement de la Suède, <http://www.sweden.se/eng/Home/Education/> (septembre 2013).
- <sup>ii</sup> Stockholm University, Support for students with disabilities, <<http://www.su.se/english/study/student-services/studying-with-a-disability>> (septembre 2013).
- <sup>iii</sup> Gouvernement de la Suède,, <<http://www.sweden.se/fr/Accueil/Education/Faits/Enseignement-scolaire-en-Suede/>> (septembre 2013); Diskriminerings Ombudsmannen, <<http://www.do.se/en/About-the-Equality-Ombudsman-/>> (septembre 2013).
- <sup>iv</sup> Agence nationale pour l'éducation et les besoins spéciaux des écoles (SPSM), <<http://www.spsm.se/sv/Om-webbplatsen/English/Achieving-goals/>> (septembre 2013).
- <sup>v</sup> SPSM, <<http://www.spsm.se/sv/Om-webbplatsen/English/>> (septembre 2013). Les conseils de comté et les municipalités sont responsables des appareils et des accessoires utilisés dans les foyers, l'environnement local et les écoles pour faciliter la vie quotidienne des personnes ayant une déficience Par exemple, les dispositifs visuels, auditifs et orthopédiques sont prescrits à des unités spécialisées au sein des conseils de comté. <http://www.spsm.se/sv/Om-webbplatsen/English/Achieving-goals/> (septembre 2013).
- <sup>vi</sup> Gouvernement de la Suède, < <http://www.sweden.se/fr/Accueil/Travailler-vivre/Faits/La-politique-suedoise-pour-les-handicapes/> > (septembre 2013)
- <sup>vii</sup> Statistics Sweden [http://www.scb.se/Pages/Product\\_335190.aspx](http://www.scb.se/Pages/Product_335190.aspx) (septembre 2013) ; Stockholm University, Rapport annuel, <<http://www.su.se/english/about/news-and-events/annual-report-shows-influx-of-international-students-1.1674>> (septembre 2013)
- <sup>viii</sup> Studera < <http://www.studera.se/funktionshinder/eng/>> (septembre 2013)
- <sup>ix</sup> Umea University <<http://www.umu.se/english/education/student-support/disability-services-and-resources>> (septembre 2013)
- <sup>x</sup> Umea University <<http://www.student.umu.se/english/during-your-studies/support-for-disabled-students>> (septembre 2013); Gothenburg University <<http://www.utbildning.gu.se/education/academic-life/student-services/students-with-disabilities>> (12 février 2013)
- <sup>xi</sup> Stockholm University, Support for students with disabilities, <<http://www.su.se/english/study/student-services/studying-with-a-disability>> (septembre 2013);
- <sup>xii</sup> Uppsala University, Disabilities, <[http://www.uu.se/en/education/practical\\_matters/disabilities/](http://www.uu.se/en/education/practical_matters/disabilities/)> (12 février 2013); Stockholm University, Support for students with disabilities, <http://www.su.se/english/study/student-services/studying-with-a-disability> (28 février 2013)
- <sup>xiii</sup> Umea University, Your responsibilities as a student, <<http://www.student.umu.se/english/during-your-studies/support-for-disabled-students/your-responsibilities-as-a-student/>> (12 février 2013)
- <sup>xiv</sup> Stockholm University, Your responsibilities as a student, <<http://www.su.se/english/study/student-services/studying-with-a-disability/your-responsibilities>> (12 février 2013)
- <sup>xv</sup> Stockholm University, Available compensatory support for disabilities, <<http://www.su.se/english/study/student-services/studying-with-a-disability/compensatory-support>> (12 février 2013)
- <sup>xvi</sup> Lund University, Students with disabilities, <<http://www.lunduniversity.lu.se/international-students/apply-fees-scholarships-housing/faq-help-and-special-needs/students-with-disabilities>> (8 février 2013)
- <sup>xvii</sup> Stockholm University, Studies abroad, <<http://www.su.se/english/study/student-services/studying-with-a-disability/studies-abroad>> (12 février 2013)